



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Rennes, le 30 mars 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Renouvellement de carte nationale d'identité ou de passeport n'attendez pas l'été !

A l'approche des examens de la fin d'année scolaire ou universitaire et des vacances d'été, nombre de citoyens font renouveler leurs cartes nationales d'identité (CNI) ou passeports. **Attention aux délais! ANTICIPEZ!**

**Pensez à prendre rendez-vous auprès des mairies équipées de dispositif de recueil pour renouveler vos papiers d'identité.**

Pour éviter que l'afflux des demandes ne conduise à des délais d'attente incompatibles avec les dates de voyage ou d'examen des personnes concernées, la préfecture d'Ille-et-Vilaine recommande aux usagers de prendre dès à présent les dispositions nécessaires :

1. Vérifiez les dates d'expiration des CNI ou passeports en votre possession
2. Rendez-vous dans le cas où un renouvellement s'avère nécessaire, dans l'une des mairies équipées de dispositif de recueil pour renouveler vos papiers d'identité.

La liste des 27 communes équipées est disponible sur le site Internet des services de l'État en Ille-et-Vilaine :

<http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Demarches-administratives/Carte-Nationale-d-identite-CNI#N358>

<http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Demarches-administratives/Passeport#N360>

*Pour rappel :*

**- Votre passeport doit être valide encore six mois après votre date de retour sur le territoire français.**

**- La carte nationale d'identité est valable 15 ans depuis 2014.** En 2014, la durée de validité de la carte d'identité est passée de 10 à 15 ans. Votre carte d'identité est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans si vous étiez majeur au moment de sa délivrance et que la carte était encore valide le 1er janvier 2014. **Vous pouvez voyager à l'étranger seulement si le pays de destination accepte que la date inscrite sur votre carte ne corresponde pas à sa date réelle d'expiration.** Pour savoir si ce pays accepte une carte d'identité valide mais facialement périmée, il convient de consulter la rubrique **Conseils aux voyageurs** du site du ministère des affaires étrangères (rubrique **Entrée/Séjour** : [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr))

Contacts presse :

Préfecture BRETAGNE - ILLE-ET-VILAINE

Morgane TIREL – 02 99 02 11 81 – [morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr)